

Econocom Group SE*Société européenne cotée**Siège: Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles**Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)*(ci-après la "**Société**")**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 31 MARS 2022****Bureau**

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Bruno GROSSI (le "**Président**").

Le Président désigne Madame Antoinette ROCHE comme secrétaire de l'assemblée.

Mesdames Lydie ROULLEAUX et Isabelle de NEUVILLE sont désignées comme scrutateurs.

Exposé préalable du Président concernant les circonstances extraordinaires actuelles (Crise du Corona)

Le Président déclare que compte tenu de la crise sanitaire et des mesures y afférentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, le conseil d'administration dans sa convocation a encouragé les actionnaires à participer aux Assemblées soit (i) en votant à distance par correspondance, soit (ii) en donnant procuration à une personne désignée par le conseil d'administration.

Ces mesures précitées ont été annoncées dans la convocation, sur le site internet de la Société et par voie de communiqué de presse du 1^{er} mars 2022. Les modalités précises de participation à l'assemblée par visioconférence ont été communiquées individuellement par e-mail à chaque actionnaire ayant rempli les formalités de participation à l'assemblée.

Composition de l'assemblée**Actionnaires**

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires présents ou représentés, le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement, resteront annexés au présent procès-verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

Administrateurs et commissaire

Les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation.

Le commissaire a été convoqué conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code des sociétés et des associations. Monsieur Romuald Bilem, représentant le commissaire Ernst et Young Reviseurs d'Entreprises SRL, assiste à l'assemblée.

Exposé du Président

A. Le Président expose que la présente assemblée générale avait initialement pour ordre du jour :

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2021 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2021.
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2021.
3. Approbation de l'affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.
5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.
6. Approbation du rapport de rémunération.
7. Nomination de Monsieur Laurent Roudil en qualité d'Administrateur.
8. Pouvoirs aux fins de l'exécution des résolutions qui précèdent.

B. Les convocations contenant cet ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans :

- Le *Moniteur belge* du 28 février 2022,
- Le journal *La Libre Belgique* du 28 février 2022, et
- Le journal *De Morgen* du 1^{er} mars 2022.

Ces convocations ont également été communiquées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom et au commissaire, par lettre ordinaire ou par courrier électronique lorsqu'une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle.

Le texte de cette convocation ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) le 28 février 2022.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

C. Demande d'un actionnaire

En date du 9 mars 2022, un actionnaire détenant plus de 3% du capital a demandé l'inscription d'un nouveau sujet à l'ordre du jour et le dépôt de la proposition de résolution soumise à la présente assemblée.

Ce nouveau sujet concerne l'approbation des clauses de changement de contrôle des conventions de crédit/prêt renouvelés ou signés au cours de l'année 2021 et des conventions de crédit de type *Schuldscheindarlehen* qui seraient autorisées et conclues avant la présente assemblée.

L'ordre du jour ainsi complété en son huitième point a été publié, conformément à l'article 7:130, § 3 du Code des sociétés et des associations dans :

- le *Moniteur belge* du 15 mars 2022,
- le journal *La Libre Belgique* du 15 mars 2022, et
- le journal *De Morgen* du 15 mars 2022.

Le texte de cet ordre du jour modifié ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance modifiés ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) le 14 mars 2022.

L'ordre du jour modifié est annexé au présent procès-verbal (Annexe 2).

D. Il existe actuellement 222 929 980 actions, sans désignation de valeur nominale.

Le Président constate que les droits de vote attachés à 42 673 922 actions étaient suspendus à la date d'enregistrement comptable, le 17 mars 2022, à vingt-quatre heures (heure belge), soit du fait que ces actions étaient détenues en nom propre par la Société, soit du fait qu'elles étaient représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Ainsi, seules les 180 256 058 actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être prises en compte pour le calcul du quorum de présence, conformément à l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations.

Il résulte de la liste des présences ci-annexée (Annexe 3) que les actionnaires présents et représentés à l'assemblée détiennent 117 503 745 actions, dont 57 617 329 actions donnent droit à un droit de vote simple et 59 738 718 actions donnent droit à un droit de vote double.

Le Président constate également que plusieurs actionnaires représentant ensemble 90.201.972 actions ont voté par correspondance.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

- E. La documentation soumise à l'Assemblée générale, l'ordre du jour, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, ont été mis à la disposition des actionnaires dès la publication de la convocation sur le site Internet de la Société et au siège de la Société.
- F. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour modifié.

Résolutions

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour modifié, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

Résolution 1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2021 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2021.

L'assemblée générale dispense le Président de lire le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires, ainsi que celui relatif aux comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2021 (Annexe 5). L'assemblée générale dispense également le Président de lire les rapports du commissaire afférents aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 (Annexe 6). Les actionnaires ont en effet eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée générale.

Résolution 2. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2021.

L'assemblée générale a reçu communication des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021 tels qu'établis par le conseil d'administration (Annexe 7). Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2021 (177 094 765 voix "Oui", 0 voix "Non" et 147 698 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,92%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 117 503 745

- La proportion du capital représentée par ces actions : 52,71%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 177 242 463

Résolution 3. Approbation de l'affectation du résultat.

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021 est de 278.795.842,78 euros.

L'assemblée générale marque son accord sur la répartition du résultat net tel qu'il résulte des comptes annuels et décide donc d'affecter les résultats de la manière suivante :

- au résultat reporté pour 278.795.842,78 euros.

Cette résolution est adoptée (177 242 463 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 117 503 745
- La proportion du capital représentée par ces actions : 52,71%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 177 242 463

Résolution 4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale des actionnaires décide, par un vote spécial, d'octroyer la décharge à l'ensemble des administrateurs en fonction ou ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice, de la Société pour leur gestion durant l'exercice écoulé, à savoir Econocom International BV représentée par Monsieur Jean-Louis Bouchard, Monsieur Robert Bouchard, Monsieur Eric Boustouller, Monsieur Walter Butler, Madame Adeline Challon-Kemoun, Madame Véronique di Benedetto, Monsieur Gaspard Dürreleman, Monsieur Bruno Grossi, Madame Marie-Christine Levet et Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Cette résolution est adoptée (174 898 964 voix "Oui", 2 195 801 voix "Non" et 147 698 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 98,68%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 117 503 745
- La proportion du capital représentée par ces actions : 52,71%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 177 242 463

Résolution 5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'octroyer la décharge au commissaire de la Société, Ernst et Young Reviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Romuald Bilem, pour son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (176 933 245 voix "Oui", 161 520 voix "Non" et 147 698 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,83%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 117 503 745
- La proportion du capital représentée par ces actions : 52,71%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 177 242 463

Résolution 6. Approbation du rapport de rémunération.

L'assemblée générale des actionnaires a pu prendre connaissance du rapport de rémunération (Annexe 8) et approuve le rapport de rémunération.

Cette résolution est adoptée (154 631 093 voix "Oui", 22 611 370 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 87,24%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 117 503 745
- La proportion du capital représentée par ces actions : 52,71%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 177 242 463

Résolution 7. Nomination de Monsieur Laurent Roudil en qualité d'Administrateur.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Laurent Roudil en qualité d'Administrateur d'Econocom Group SE, avec effet immédiat pour une durée de 4 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2026.

Cette résolution est adoptée (176 850 797 voix "Oui", 391 666 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,78%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 117 503 745
- La proportion du capital représentée par ces actions : 52,71%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 177 242 463

Résolution 8. Approbation de clauses de changement de contrôle.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver et de ratifier en tant que de besoin, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations :

- i. les dispositions des conventions de crédit/prêt, dont mention est donnée ci-dessous, qui prévoient la possibilité pour le prêteur d'exiger le remboursement anticipé des sommes prêtées et/ou la suspension d'utilisation du crédit, en cas de survenance d'un changement de contrôle de la Société :
- Convention de crédit du 29 avril 2021 avec Belfius ;
 - Convention de crédit du 19 mai 2021 avec ABN Amro ;
 - Convention de crédit du 10 juin 2021 avec la Caisse d'Epargne ;
 - Convention de prêt du 29 juin 2021 avec la Banque Palatine ;
 - Convention de crédit du 27 juillet 2021 avec le LCL ;
 - Convention de crédit du 29 juillet 2021 avec le Crédit du Nord ;
 - Convention de crédit du 29 juillet 2021 avec la Société Générale ;
 - Convention de crédit du 18 octobre 2021 avec la Banque Palatine ;
 - Conventions de prêt du 7 décembre 2021 avec ABN Amro ; et
 - Convention de crédit du 17 décembre 2021 avec le Crédit Agricole Ile de France.
- ii. les dispositions des conventions de crédit de type Schuldscheindarlehen qui pourraient être autorisées et conclues après les publications des avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et avant la tenue de celle-ci, le 31 mars 2022 ; et qui prévoiraient la possibilité pour le prêteur d'exiger le remboursement anticipée des sommes prêtées et/ou la suspension d'utilisation du crédit, en cas de survenance d'un changement de contrôle de la Société.

Cette résolution est adoptée (176 495 332 voix "Oui", 747 131 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,58 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 117 503 745
- La proportion du capital représentée par ces actions : 52,71%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 177 242 463

Résolution 9. Pouvoirs.

L'assemblée générale des actionnaires (i) délègue les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à l'administrateur délégué et aux directeurs généraux d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, et (ii) donne procuration à Madame Nathalie Sfeir et/ou Lydie Roulleaux (salariées du groupe Econocom), avec l'autorisation de subdéléguer ces pouvoirs, afin de procéder aux formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution est adoptée (177 105 315 voix "Oui", 137 148 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,92%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 117 503 745
- La proportion du capital représentée par ces actions : 52,71%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 177 242 463

Fin de l'assemblée

Le Président constate qu'aucune question en relation avec les points à l'ordre du jour n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h35.

Signatures

DocuSigned by:
BRUNO GROSSI
04A0C54EAF9420...

 Bruno GROSSI
 Président

DocuSigned by:
Antoinette Roche
62A848C5AC934E1...

 Antoinette ROCHE
 Secrétaire

DocuSigned by:
Lydie Roulleaux
E26956A932084F0...

 Lydie ROULLEAUX
 Scrutateur

DocuSigned by:
Isabelle de Neuville
720802AC7656440...

 Isabelle de NEUVILLE
 Scrutateur

Annexes :

1. Publications et convocations à l'assemblée générale ordinaire
2. Ordre du jour modifié
3. Liste des présences
4. Formulaire de vote par procuration et de vote par correspondance
5. Rapport de gestion du conseil d'administration et comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2021
6. Rapports du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021
7. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2021
8. Rapport de rémunération